

Gerechtigkeitsgasse 81
3011 Berne
Téléphone 031 633 76 33
Télécopie 031 633 76 18
www.be.ch/om
kja@jgk.be.ch

Mémento sur les certificats médicaux des requérants

Accueil d'un enfant de l'étranger pour des motifs importants

(art. 6 OPEE)

L'ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (OPEE) exige l'examen attentif de l'aptitude des parents nourriciers à accueillir un enfant, notamment en ce qui concerne leur état de santé. Il s'agit de s'assurer au mieux que les parents nourriciers sont en mesure de prendre soin de l'enfant, de l'éduquer et de l'accompagner. Pour pouvoir examiner la demande d'autorisation d'accueillir un enfant pour des motifs importants, l'Office cantonal des mineurs, en sa qualité d'autorité délivrant cette autorisation, a donc besoin de renseignements détaillés sur l'état de santé des requérants.



Le certificat médical doit être établi par un médecin que les requérants auront choisi. Si, lors de l'examen de la demande par l'Office cantonal des mineurs, des questions se posent au sujet de l'état de santé des requérants, auxquelles le certificat médical n'apporte pas de réponse suffisante, l'Office des mineurs ordonne le cas échéant un examen supplémentaire mené par un spécialiste qu'il aura lui-même choisi..

Annexes:
certificat médical de la requérante
certificat médical du requérant

Annexe: Certificat médical de la requérante

Renseignements sur l'examen médical (à remplir par le médecin)

Données personnelles du médecin procédant à l'examen:

Nom:

Prénom:

Rue, n°:

NPA, localité:

Téléphone:

Le certificat médical a été établi pour

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Rue, n°:

NPA, localité:

Depuis quand connaissez-vous la personne examinée?

Date de l'examen médical:

Date de l'établissement du certificat médical:

Signature du médecin:

Extrait du Code pénal suisse (CPS)

Faux certificat médical, article 318

«Alinéa 1: Les médecins, les dentistes, les vétérinaires et les sages-femmes qui auront intentionnellement dressé un certificat contraire à la vérité, alors que ce certificat était destiné à être produit à l'autorité ou à procurer un avantage illicite, ou qu'il était de nature à léser les intérêts légitimes et importants de tierces personnes, seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

La peine sera une peine pécuniaire si le délinquant avait sollicité, reçu ou s'était fait promettre une rémunération spéciale pour dresser ce certificat.

Alinéa 2: La peine sera l'amende si le délinquant a agi par négligence.»

Questionnaire: la personne examinée souffre-t-elle ou a-t-elle souffert de l'un des troubles de la santé suivants??

1. Maladies infectieuses

Oui Non

En cas de réponse positive, de quelles maladies s'agit-il et quand ont-elles été diagnostiquées?

2. Test VIH

Le test a-t-il été effectué?

Oui Non

Date: _____

3. Maladies ou handicaps de l'appareil locomoteur

Oui Non

Date: _____

En cas de réponse positive, de quels maladies ou handicaps s'agit-il et quand ont-ils été diagnostiqués?

4. Maladies du système nerveux

Oui Non

En cas de réponse positive, de quelles maladies s'agit-il et quand ont-elles été diagnostiquées?

5. Maladies oncologiques

Oui Non

En cas de réponse positive, de quelles maladies s'agit-il et quand ont-elles été diagnostiquées?

6. Allergies, asthme ou autres maladies du système immunitaire

Oui Non

En cas de réponse positive, de quelles maladies s'agit-il et quand ont-elles été diagnostiquées?

7. Troubles du métabolisme

Oui Non

En cas de réponse positive, de quels troubles s'agit-il et quand ont-ils été diagnostiqués?

8. Dépendances

Oui Non

	Depuis	Encore en traitement	Le traitement a pris fin le
Au tabac			
A l'alcool			
Aux médicaments			
Aux stupéfiants			
Autres			

La personne examinée a-t-elle suivi une ou plusieurs cures de désintoxication?

Oui Non

9. Maladies psychiques

Oui Non

Diagnostic	Depuis quand	Traitement ambulatoire suivi entre et	Traitement résidentiel suivi entre et

10. La personne examinée a-t-elle subi un ou plusieurs graves accidents?

Oui Non

En cas de réponse positive, de quels accidents s'agit-il et quand ont-ils eu lieu?

L'accident ou les accidents ont-ils laissé des séquelles physiques ou psychiques?

11. Maladies, handicaps ou diagnostics (p. ex. séropositivité) qui s'apparentent à une invalidité ou qui pourraient entraîner une

Oui Non

En cas de réponse positive, desquels s'agit-il et quand ont-ils été diagnostiqués?

12. Evaluation succincte concernant l'accueil d'un enfant

D'un point de vue médical, y a-t-il des raisons de s'opposer à ce que la personne examinée accueille un ou plusieurs enfants?

Oui Non

En cas de réponse positive, lesquelles?

Du point de vue de sa santé, la personne examinée est-elle vraisemblablement à même de s'occuper d'un ou de plusieurs enfants, de les éduquer et de les accompagner jusqu'à leur majorité?

Oui Non

En cas de réponse négative, pour quelles raisons?

Annexe: Certificat médical du requérant

Renseignements sur l'examen médical (à remplir par le médecin)

Données personnelles du médecin procédant à l'examen:

Nom:

Prénom:

Rue, n°:

NPA, localité:

Téléphone:

Le certificat médical a été établi pour

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Rue, n°:

NPA, localité:

Depuis quand connaissez-vous la personne examinée?

Date de l'examen médical:

Date de l'établissement du certificat médical:

Signature du médecin:

Extrait du Code pénal suisse (CPS)

Faux certificat médical, article 318

«Alinéa 1: Les médecins, les dentistes, les vétérinaires et les sages-femmes qui auront intentionnellement dressé un certificat contraire à la vérité, alors que ce certificat était destiné à être produit à l'autorité ou à procurer un avantage illicite, ou qu'il était de nature à léser les intérêts légitimes et importants de tierces personnes, seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

La peine sera une peine pécuniaire si le délinquant avait sollicité, reçu ou s'était fait promettre une rémunération spéciale pour dresser ce certificat.

Alinéa 2: La peine sera l'amende si le délinquant a agi par négligence.»

Questionnaire: la personne examinée souffre-t-elle ou a-t-elle souffert de l'un des troubles de la santé suivants?

1. Maladies infectieuses

Oui Non

En cas de réponse positive, de quelles maladies s'agit-il et quand ont-elles été diagnostiquées?

2. Test VIH

Le test a-t-il été effectué?

Oui Non

Date: _____

3. Maladies ou handicaps de l'appareil locomoteur

Oui Non

Date: _____

En cas de réponse positive, de quels maladies ou handicaps s'agit-il et quand ont-ils été diagnostiqués?

4. Maladies du système nerveux

Oui Non

En cas de réponse positive, de quelles maladies s'agit-il et quand ont-elles été diagnostiquées?

5. Maladies oncologiques

Oui Non

En cas de réponse positive, de quelles maladies s'agit-il et quand ont-elles été diagnostiquées?

6. Allergies, asthme ou autres maladies du système immunitaire

Oui Non

En cas de réponse positive, de quelles maladies s'agit-il et quand ont-elles été diagnostiquées?

7. Troubles du métabolisme

Oui Non

En cas de réponse positive, de quels troubles s'agit-il et quand ont-ils été diagnostiqués?

8. Dépendances

Oui Non

	Depuis	Encore en traitement	Le traitement a pris fin le
Au tabac			
A l'alcool			
Aux médicaments			
Aux stupéfiants			
Autres			

La personne examinée a-t-elle suivi une ou plusieurs cures de désintoxication?

Oui Non

9. Maladies psychiques

Oui Non

Diagnostic	Depuis quand	Traitement ambulatoire suivi entre et	Traitement résidentiel suivi entre et

10. La personne examinée a-t-elle subi un ou plusieurs graves accidents?

Oui Non

En cas de réponse positive, de quels accidents s'agit-il et quand ont-ils eu lieu?

L'accident ou les accidents ont-ils laissé des séquelles physiques ou psychiques?

11. Maladies, handicaps ou diagnostics (p. ex. séropositivité) qui s'apparentent à une invalidité ou qui pourraient entraîner une

Oui Non

En cas de réponse positive, desquels s'agit-il et quand ont-ils été diagnostiqués?

12. Evaluation succincte concernant l'accueil d'un enfant

D'un point de vue médical, y a-t-il des raisons de s'opposer à ce que la personne examinée accueille un ou plusieurs enfants?

Oui Non

En cas de réponse positive, lesquelles?

Du point de vue de sa santé, la personne examinée est-elle vraisemblablement à même de s'occuper d'un ou de plusieurs enfants, de les éduquer et de les accompagner jusqu'à leur majorité?

Oui Non

En cas de réponse négative, pour quelles raisons?
